CDI MODE D'EMPLOI

Tél : 04 72 71 56 46 poste 405

salle 404 au 4ème étage



Les horaires et les contacts

Tél : 04.72.71.14.97.



- Lundi
- De 9 H45 à 11H30
- De 12H15 à 17H30

- **Mme Bonhomme Nathalie**
- **nbonhomme@carrel.fr**

- Mardi
- 8H à 11H45
- 13H à 16H45
- Mercredi
- 8H à 11H30
- Jeudi
- 8H00 à 11H30
- 12H15 à 16 H 45
- Vendredi
- 8H à 11H35
- 12H15 à 13h

- **Mme Baudouin Brigitte**
- **bbaudouin@carrel.fr**

Au C.D.I. vous êtes accueillis :

- POUR DES TRAVAUX DE GROUPE

pour acquérir des compétences info-documentaires

- POUR DES DEMARCHES INDIVIDUELLES

afin de réaliser vos projets

- TOUS LES JOURS,

par les documentalistes, sur des plages horaires définies

Pour les travaux de groupe :

Vos professeurs réservent le C.D.I. :

- auprès des documentalistes,

- pour vos recherches documentaires relatives à des travaux disciplinaires,

LES COMPETENCES INFO-DOCUMENTAIRES A ACQUERIR SONT :

- Questionner et cerner le sujet,
- Répertorier les ressources documentaires,
- Répertorier les différents outils de recherche,
- Effectuer des choix raisonnés des ressources et des outils,
- Utiliser le logiciel documentaire BCDI, le Web 2.0 (les moteurs, les annuaires de recherche, blogs, forums…),
- Exploiter les réponses obtenues suite aux recherches,
- Consulter et trier les documents,
- Identifier les droits d’usage de ces documents,
- Prendre les références des documents sélectionnés,
- Extraire des informations fiables et pertinentes,
- Respecter les consignes de production,
- Reformuler, structurer l’information, soigner la présentation,
- Evaluer la démarche de recherche et de production.

Pour vos démarches individuelles :

VOUS TROUVEREZ :

- un lieu pour travailler dans le calme,

- 3 ordinateurs,

- une photocopieuse et une imprimante pour des reproductions limitées à la recherche documentaire,

- des tables / des chaises : 10 places pour rédiger et lire.

Vos démarches individuelles sont liées à la :

- réalisation de vos travaux disciplinaires,

- construction de votre projet d'orientation,

- consultation des revues et des ouvrages spécialisés selon le secteur de formation (vente, sanitaire, social),

- lecture des romans, des BD…

A votre disposition au CDI :

  

 

- Presse :

  Le Progrès (édition Lyon, Villeurbanne, Caluire) sauf dimanche et vacances scolaires le Monde - Des périodiques d'actualité économique, sociale, de la santé, langues, commerce vente, psychologie, éducation (liste des abonnements format papier au CDI, dans les salles des professeurs et formateurs).
- Documentaires (2850 ouvrages)
- Encyclopédies et dictionnaires généralistes et spécialisés
- DVD, vidéocassettes (liste format papier au CDI, dans les salles des professeurs et formateurs)
- Manuels scolaires
- Référentiels
- Annales
- Fiction : romans (540 livres), théâtre, poésie, littérature classique et bandes dessinées
- Documentation de l'Onisep, de l'Etudiant…
- Sites internet

Règles d'emprunt :

- **Elèves et étudiants :**
  3 documentaires/20 jours
  2 fictions/20 jours
  3 revues/10 jours
- **Enseignants et formateurs:**
  6 documentaires/30 jours
  2 fictions/30 jours
  3 revues/10 jours
  2 DVD-VIDEO/10 jours
- **Personnel de gestion :**
  3 documentaires/20 jours
  2 fictions/20 jours
  3 revues/10 jours
  2 DVD-VIDEO/10 jours

- **Les documents consultables** au CDI mais non empruntables par les élèves:

  Les encyclopédies, les dictionnaires, les gros ouvrages, les mémoires, rapports de stages dpt sanitaire et social, les manuels scolaires et les annales.

<u>En cas de retard > 15 jours, une lettre de rappel est envoyée sur la messagerie Carrel.</u>

Si le mail reste sans réponse :

Les documentalistes contactent le professeur principal, puis le CPE .

En cas de non retour du document, le remboursement est demandé à l'élève.

Règles d'emprunt (suite):

- Des DVD peuvent être empruntés par les enseignants pour animer une séance (liste des titres disponibles en annexe)
- Certains ouvrages sont empruntés par des enseignants pour l'année scolaire, le préciser lors de l'emprunt.

Retour de tous les documents empruntés avant le 15 juin de chaque année afin de faciliter l'inventaire du CDI.